

Juin 2020 - n°205

Mazières Infos



Cela fait près de 3 mois que vous avez été conviés à déposer votre bulletin dans les urnes pour élire votre conseil municipal. Cependant, le surlendemain des élections, le coronavirus, qui sévissait depuis quelques semaines, a obligé nos gouvernants à prendre des décisions très draconiennes avec le confinement et la mise en sommeil de toutes les activités non essentielles.

Les anciens élus ont vu leur mandature se prolonger pendant que les nouveaux attendaient patiemment.

Première quinzaine de mai, après cette longue période de confinement, la pandémie régresse. L'exécutif national, après consultation des experts médicaux, décide d'assouplir les mesures prises afin de relancer progressivement la vie sociale, l'économie et les institutions. Pour les conseillers municipaux élus au complet, un décret a fixé la date officielle d'installation au 18 mai avec obligation de se réunir entre le 23 et le 28 mai.

Mercredi 27 mai, l'ensemble des élus de Mazières se sont retrouvés à la salle St Jean, afin de pouvoir respecter les normes sanitaires en vigueur. La nouvelle municipalité a été installée autour du maire avec trois adjoints et quatre conseillers délégués ayant une délégation afin de partager l'ensemble des tâches.

J'en profite pour saluer les élus qui par choix ou raisons personnelles ont décidé d'arrêter après un ou deux mandats bien remplis.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier les nouveaux élus qui ont accepté de siéger en apportant leur enthousiasme et leur spontanéité.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée.

Avec vous, pour vous, nous allons travailler ensemble pour notre commune et ses habitants. Chaque élu, comme chaque membre du personnel sera guidé par l'intérêt général et le sens du service public.

Le maire, Guy SOURISSEAU

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Election du maire

Guy SOURISSEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Détermination du nombre d'adjoints

Selon le code des collectivités, le nombre d'adjoints est librement déterminé par l'organe délibérant sans toutefois dépasser le nombre de 4 pour notre strate de commune. Sur proposition de Monsieur le maire, et après avoir délibéré, le nombre est fixé à 3 adjoints.

Election des adjoints

La liste composée de Dominique BOUYER, Isabelle DOKTAS et Thierry CHAIGNEAU a obtenu 15 voix. Ils ont été proclamés adjoints.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

En contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions, les élus peuvent percevoir une indemnité.

L'enveloppe maximale est déterminée par la strate de population et le nombre d'adjoints voté.

L'enveloppe globale maximale des indemnités s'élève à 4 317,23 € brut mensuel. Sur proposition du maire qui ne souhaite pas percevoir la totalité de son indemnité et après avoir délibéré, la répartition est fixée comme suit :

Maire : 1 420 € net

Adjoints : 508 € net

Conseillers délégués : l'indemnité sera déterminée à la prochaine réunion du conseil municipal suite à la nomination des conseillers délégués par arrêté du maire.

Délégués du Conseil Municipal au maire

Selon le code des collectivités et dans un souci de fluidifier l'action publique et favoriser une bonne administration, le Conseil Municipal peut confier une série de 29 délégations dans différents domaines.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde 13 délégations (consultable sur le site), dans le domaine de l'urbanisme, des marchés publics, de la finance, des assurances et des litiges.

Commission d'appel d'offres

Guy SOURISSEAU, Dominique BOUYER, Benoît BOUCHET, Florence BRÉGEON, Alain GOURDON, Sylvie BERTHOMÉ, Pierre AUGEREAU.

Commissions communales

Commission « Vie associative, affaires scolaires et sociales, communication »
Isabelle DOKTAS, Carine CESSBRON, Magaly CHAUMET, Florence BRÉGEON, Valérie TERRIEN, Marie-Laure BECOT

Commission « Environnement, Voirie, Aménagement de l'espace, Urbanisme »
Dominique BOUYER, Pierre AUGEREAU, Benoît BOUCHET, Alain GOURDON, Sylvie BERTHOMÉ, Cédric GRÉGOIRE

Commission « Patrimoine, Equipements, Matériels, Bâtiments »

Thierry CHAIGNEAU, Magaly CHAUMET, Maxime ABELARD, Alain GOURDON, Cédric GRÉGOIRE, Benoît BOUCHET

Commission « Finances, administration générale »

Guy SOURISSEAU, Dominique BOUYER, Isabelle DOKTAS, Thierry CHAIGNEAU, Sylvie BERTHOMÉ, Magaly CHAUMET

Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Cinq membres sont désignés, parmi le Conseil Municipal : Isabelle DOKTAS, Carine CESSBRON, Florence BRÉGEON, Valérie TERRIEN, Maxime ABELARD.

Cinq membres doivent être nommés par le Maire. Ils ne doivent pas être membres du conseil municipal et participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Toute personne intéressée doit contacter la maire.



Travaux rue de la Forêt

Les tranchées pour l'éclairage public se feront courant juillet.

Les travaux de voirie débiteront le 24 août pour 13 semaines. La circulation sera interdite dans le bourg durant cette période. La déviation se fera par la ZAC du Pré de l'île.

Actualités Covid-19

A priori, l'épidémie est contrôlée. Le virus continue à circuler, mais il circule à une petite vitesse. La population de Mazères semble avoir très peu été touchée et on ne déplore pas de décès liés à la Covid-19.

Nous profitons de cette page pour remercier vivement les bénévoles qui se sont manifestés, soit pour la chaîne de solidarité, soit pour la confection des masques.

Une dizaine de couturières ont produit 800 masques.

Un grand MERCI à elles.

Afin de pouvoir accueillir tous les élèves souhaitant retourner à l'école, tout en respectant les normes sanitaires imposées par l'éducation nationale, l'école a sollicité la commune pour qu'elle prenne en charge un groupe de 15 élèves jusqu'au 3 juillet.

La commune a répondu favorablement à la demande de l'école. Les élèves sont pris en charge par le personnel communal, ainsi que par des intervenants extérieurs qui ont accepté de venir : les bénévoles de la bibliothèque de Mazères, les musées de Cholet. Merci à eux.

Pour le moment, les regroupements de plus de 10 personnes sur le domaine public sont encore interdits. Nous vous demandons de respecter les consignes, notamment dans le Parc Demartial.

Les sports collectifs sont également encore interdits, même dans les salles communales.

Les conteneurs à textiles vont être provisoirement retirés sur l'ensemble de l'Agglomération du Choletais. En attendant la remise en route du service, il faut garder les sacs à votre domicile.

Bibliothèque A Livre Ouvert

La bibliothèque a rouvert au public depuis le mercredi 27 mai 2020.

2 permanences par semaine :

- mercredi 16h - 18h15

- samedi 10h - 12h30

Pour votre sécurité :

- le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains à l'entrée de la bibliothèque

- 2 abonnés seront autorisés à entrer simultanément dans la bibliothèque

- 1 seul adulte par foyer

- les enfants sont interdits